Ouverture d'une consultation publique dans le cadre d'une opération de concentration dans le secteur de l'immobilier

Publié le 30 juin 2021

L'Autorité de la concurrence examine un projet de concentration aux termes duquel la Caisse des Dépôts et Consignations envisage d'acquérir, avec Nexity, le contrôle conjoint d'une société qui sera active dans le secteur immobilier, et aura notamment pour objet de fournir des espaces de travail partagés, dits « tiers-lieux » ou « espaces de *co-working* ».

L'Autorité s'interroge sur l'existence d'un marché spécifique de la fourniture de services de travail partagé, distinct des marchés du secteur de l'immobilier qu'elle a précédemment identifiés.

Compte tenu de la clientèle que ces espaces sont susceptibles d'accueillir (start-ups, télétravailleurs, TPE…), l'Autorité a décidé de laisser la possibilité aux utilisateurs de ces espaces et aux entreprises proposant ce type de service de répondre librement dans le cadre d'une consultation publique.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 30 juin 2021

Lire le communiqué